



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que le mercredi 25 mars 2026, le car de la Province de Liège de dépistage contre le cancer du sein se positionnera à Modave, section de Vierset-Barse, Place G. Hubin, ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique ;

Vu la Nouvelle loi communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'urgence ;

ARRÊTE :

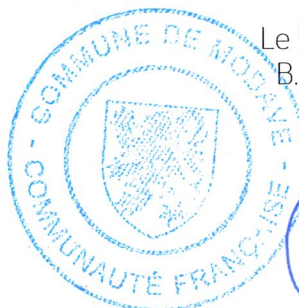
Article 1 : L'arrêt et le stationnement sont interdits, Place Georges Hubin à Vierset-Barse, parking face à l'Administration, le mercredi 25 mars 2026 de 7h00 à 21h00, en raison de la présence du car de la Province de Liège.

Article 2 : La signalisation sera placée conformément au Code de la Route par la Commune de Modave.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 4 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi. Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police (Z.P. Condroz), ainsi qu'au service communal des Travaux.

Fait à Modave, le 18 mars 2026.



Le Bourgmestre,
B. DAL MOLIN